



Les cigognes sont de retour.  
On en aperçoit six dans le champ de Vilpolin

**Sommaire :**

- Poème : L'automne
- Conseil municipal du 13 septembre 2005
- Faits divers
- Un parc éolien à Chézy ?
- Eau et assainissement
- Lire en Orchois : horaires d'été de la bibliothèque

**Automne des saisons  
Automne de la vie**

**1-**L'automne souriait. Les coteaux vers la plaine  
Penchaient leurs bois charmants qui jaunissaient à peine. Le ciel était doré.  
L'air était plein d'encens et les prés de verdure  
Quand il revit ces lieux où par tant de blessures Son cœur s'est répandu,

**2-** Il voulut tout revoir, la maison isolée,  
La grille d'où l'œil plonge en une oblique allée, Les vergers en talus.  
Les retraites d'amour, au fond des bois, perdues,  
L'arbre où dans les baisers leurs âmes confondues Avaient tout oublié.

**3-** Hélas, se rappelant ses douces aventures,  
Regardant, sans entrer, par-dessus les clôtures, Ainsi qu'un paria,  
Il erra tout le jour. Vers l'heure où la nuit tombe,  
Il se sentit le cœur, triste comme une tombe, Alors il s'écria :

**4-** Que peu de temps suffit pour changer toutes choses.  
Nature au front serein, comme vous oubliez,  
Et comme vous brisez dans vos métamorphoses  
Les fils mystérieux où nos cœurs sont liés.

**5-** La forêt ici manque et là s'est agrandie.  
De tout ce qui fut nous, presque rien n'est vivant.  
Et, comme un tas de cendre éteinte et refroidie,  
L'amas des souvenirs se disperse à tout vent.

**6-** D'autres vont maintenant, passer où nous passâmes.  
Nous y sommes venus, d'autres vont y venir.  
Et le songe qu'avaient ébauché nos deux âmes,  
Ils le continueront sans pouvoir le finir.

**7-** D'autres auront nos champs, nos sentiers, nos retraites.  
Ton bois, ma bien-aimée, est à des inconnus.  
D'autres femmes viendront, baigneuses indiscrettes,  
Troubler le flot sacré qu'ont touché tes pieds nus.

**8-** Oh, dites-moi, ravins, frais ruisseaux, treilles mûres,  
Rameaux chargés de nids, grottes, forêts, buissons,  
Est-ce que vous ferez pour d'autres vos murmures ?  
Est-ce que vous direz à d'autres vos chansons ?

**9-** Eh bien, oubliez-nous, maison, jardin, ombrages.  
Herbe, use notre seuil. Ronce, cache nos pas.  
Chantez, oiseaux. Ruisseaux, coulez. Croissez, feuillages.  
Ceux que vous oubliez ne vous oublieront pas.

**Victor HUGO ...**

## Conseil municipal du 13 Septembre 2005

### 1- Parc éolien

De 20h30 à 22h, la Sté CITA a présenté son projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Chézy. Nous résumons leur argumentaire dans le journal, en attendant une réunion que nous organiserons avec la Sté pour informer plus complètement l'ensemble des habitants. Cela permettra de répondre à toutes les questions que l'on se pose au sujet de ce projet.

Le conseil municipal à l'unanimité a donné son feu vert à une telle étude, accord indispensable et réglementaire, pour permettre à la société de travailler.

2- La **borne d'incendie** défectueuse du haut de la rue du Couvent a été remplacée et le coût pris en charge par le syndicat des eaux.

3- Le prix de la **concession** de 99 ans du cimetière a été porté à 50 Euros.

4- L'eau de la **fontaine** de la place de l'église **n'est pas potable**. Une analyse, demandée par la mairie, a révélé des résultats non conformes sur le plan bactériologique qui rendent l'eau impropre à la consommation. Une information sera apposée sur la fontaine (eau non potable).

5- Les **travaux** prévus pour amener le câble téléphonique de Gandelu à Chézy sont retardés. La direction de France Télécom a retardé la fin du projet en raison de problème général de trésorerie. Des précisions quant au nouveau calendrier nous seront communiquées.

### 6- Fêtes de fin d'année.

Le spectacle de fin d'année pour les enfants (et les plus grands) aura lieu le samedi 17 décembre 2005 à 17 heures. Pour ne pas avoir à supprimer ce moment de joie que nous ne pouvons pas, pour des raisons de sécurité, produire dans la salle communale, il se déroulera, comme l'année dernière, dans l'église de Chézy. Il y a cette année 70 enfants concernés. Cela permettra, dans les meilleurs conditions, aux parents et amis des enfants, de profiter du spectacle et de partager leurs émotions et leur joie.

En ce qui concerne les jouets, le montant alloué par la mairie pour ces cadeaux, est inchangé.

Un sapin sera commandé pour décorer la place du village. Dans la salle communale où se déroulera la distribution des jouets un sapin sera décoré.

7- La prochaine **réunion du Conseil** sera le mardi 15 Novembre 2005.



### Nombreux incidents ces derniers temps à Chézy

Accident à l'entrée de Chézy, vol de voitures, dégradation et vol dans des véhicules, carreaux cassés de la porte de la salle communale, vitraux cassés dans l'église par jet de pierres, vol de croix en fonte et de végétaux dans le cimetière, .....



### Le Bouquet, suite et fin.

Grâce à la victoire d'**Emilie RUDL** (plus belle flèche) au Bouquet de Chézy, la Compagnie de DAMMARD aura l'honneur d'organiser à son tour un Bouquet le 28 Mai 2006, le seul en France en 2006.

Et toujours ..... [Http://bouquetchezzy2005.chez.tiscali.fr](http://bouquetchezzy2005.chez.tiscali.fr)

## Projet éolien de Chézy-en-Orxois

*Lors du dernier conseil municipal, une discussion a été amorcée au sujet d'un éventuel parc éolien pour la commune de Chézy.*

### Pourquoi ?

Depuis de nombreuses années, les scientifiques tirent la sonnette d'alarme. Les réserves de pétroles s'épuisent, et les risques de réchauffement climatique dû à l'effet de serre sont chaque jour de plus en plus certains.

Pour relever les défis imposés par ces deux problèmes, plusieurs accords ont été signés au niveau international et se trouvent retranscrits dans notre politique énergétique.

Le protocole de Kyoto, ratifié par l'Union Européenne, implique que la France mobilise ses énergies renouvelables pour produire 21% de notre électricité d'ici 2010.

L'éolien, par sa maturité technologique et grâce à ses atouts environnementaux (pas d'émission de gaz à effet de serre...), est la filière la plus à même de contribuer à la réalisation de nos engagements.

### Mais qu'est ce qu'une éolienne ?

Une éolienne n'est rien d'autre que l'équivalent moderne d'un moulin à vent qui produit de l'électricité.

En haut d'un mât de 80 m, une hélice de 3 pales est entraînée par le vent. Les pales ont une longueur de 40 m environ. Comme une dynamo de vélo, le mouvement de l'hélice produit du courant à partir d'une ressource inépuisable, le vent.

Une éolienne peut de nos jours fournir 2 millions de watts en une heure

Le Watt est une unité de puissance électrique.

C'est la mesure de la production ou de la consommation électrique d'un appareil.



### Concrètement, pour Chézy.

Une entreprise privée française prend le risque financier des études sans aucun coût pour la commune.

Un parc éolien constitue une unité de production d'électricité renouvelable. Cette électricité est évacuée sur le réseau « EDF », qui est tenu de la racheter à un tarif prédéfini par l'état et de la distribuer. Cela permet au développeur de rentabiliser son investissement et de s'acquitter des différentes taxes en vigueur (Taxe professionnelle, pour la commune, la région...).

Le projet est encore au stade de la pré étude de faisabilité où les administrations sont consultées pour vérifier que des éoliennes ne gêneraient pas leur activité ou n'influenceraient pas des zones locales au niveau environnemental (servitudes).

### Au final, qui prendra la décision de construire le parc ?

Une étude d'impact approfondie viendra étoffer le dossier de demande du permis de construire. Ce dernier sera examiné par les services préfectoraux. La préfecture mènera une enquête publique qui lui donnera les divers éléments permettant d'octroyer ou non le permis de construire. Ensuite le développeur devra obtenir le raccordement au réseau.

Dans tous les cas, la construction d'un parc éolien est un projet de longue haleine (de 3 à 5 ans), au cours duquel tous les partis sont pris en compte par les développeurs. Lors de la prochaine phase du projet, quand toutes les contraintes auront été rassemblées, le développeur organisera une réunion publique d'information, pour approfondir ces points et répondre aux questions.

### Les étapes

**1- Étude environnementale et technique. 2- Etude d'impact. 3- Dépôt du permis de construire. 4- Instruction du permis de construire. 5- Enquête publique. 6- Obtention du permis de construire. 7- Recours des tiers. 8- Phase chantier. 9- Exploitation du parc.**

## Reparlons de l'eau .... Et de l'assainissement

A l'occasion d'un débat présidé par Mr JOURDAIN maire de Château-Thierry et organisé par "l'agence de l'eau Seine Normandie" et les directions régionales de l'environnement le mardi 13 septembre 2005, 3 conseillers de Chézy ont posé quelques questions et rapporté des informations.

Le bassin de l'eau Seine Normandie regroupe les départements où coulent la Seine et ses affluents (Oise, Marne, Aisne, Yonne, l'Aube, le Loing, l'Annelle, la Risle, l'Essonne etc.) ainsi que les fleuves côtiers de Normandie.

Cette Agence de l'eau, établissement public de l'état, aide financièrement et conseille les communes, les industries, les agriculteurs ... qui **réalisent des travaux et actions** d'aménagement visant la protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Pour financer ses interventions, **l'Agence perçoit des redevances** auprès de tous les usagers (habitants, industriels, agriculteurs ...) en fonction de leurs prélèvements d'eau et de la pollution qu'ils engendrent.

C'est à ce titre que nous avons été intéressés par cette réunion: nous **finançons** l'agence et elle **subventionne** les travaux.

Ce débat et d'autres à venir, doivent permettre l'élaboration du futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, dans le cadre d'une consultation nationale voulue par l'Union Européenne.

Nous avons donc posé la question du financement (subventions) par l'Agence de l'eau de notre projet d'assainissement. D'après eux, les premiers à s'intéresser et à réaliser ce travail, ont profité au maximum des aides, mais il reste un fond de subvention. Le conseil municipal, avec l'aide de la communauté de commune, doit s'occuper de ce problème essentiel et obtenir les réponses autorisées pour continuer ce projet et aboutir à un assainissement tel qu'il était prévu, au meilleur prix.

Rappelons quelques chiffres (source : Le Monde du 17/09/05). 25% de l'eau consommée est utilisée pour l'eau potable.

25% par l'industrie et l'énergie. Le reste soit 50 % par l'agriculture.

Un débat est en cours au sénat pour financer des retenues d'eau pour l'irrigation. Mais ce sont les Agences de l'eau qui financent en grande partie ces retenues. Or leur budget est alimenté à 82% par les redevances versées par les particuliers. Raison de plus pour obtenir les subventions qui nous sont dues pour réaliser notre assainissement communal.

Au cours du débat il a été rappelé que nous devons tous faire un effort pour préserver notre environnement, gage de santé pour nous, la flore et la faune. Nous sommes aussi des pollueurs : lessives, peintures, produits dans les jardins, pollution automobile etc. .... On ne peut pas seulement toujours incriminer les agriculteurs ou les industriels. Et il y a des solutions que l'on connaît. Mais il faut les mettre en œuvre, persuader et financer. Pour les agriculteurs, en plus de limiter aux stricts besoins l'utilisation des produits dans les champs, des solutions existent : il faut éviter l'érosion due au ruissellement des eaux de pluie en couvrant les sols en hiver, en plantant des haies ou en boisant les bords de rivière. ...

Les problèmes de la sécheresse et des inondations ont été abordés en complément de la pollution. Ces trois thèmes qui se recoupent sont justement l'enjeu de cette concertation nationale qui doit aboutir à un programme d'actions pour les années à venir. Et nous sommes directement concernés puisque notre action locale à Chézy c'est justement "**l'assainissement**" des eaux de notre commune.

Nous avons décidé, lors de la réunion du 27 septembre 2005 de notre Communauté de Commune (CCOC), la création d'une **commission sur l'assainissement**, pour chercher et proposer des solutions ensemble. Cela nous permettra de suivre l'avancement des dossiers et aidera les communes qui veulent y participer. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure.



### HORAIRES d'ouverture de la bibliothèque

Comme l'an dernier, la bibliothèque sera ouverte :

les SAMEDIS de 15h à 16h

et les MERCREDIS de 16h à 17h30.

Cotisations sur place. Jusqu'à 18 ans : 2,30 € et au-delà 7,50 € (par famille).

*Pensez à regarder les informations affichées à la mairie qui annoncent des événements qui peuvent vous concerner : interruption électrique ou téléphonique pour travaux, poubelles ...*



**RAPPEL** : Les permanences du secrétariat de la Mairie ont lieu les **Mardis** de 17 à 19 heures et les **Jeudis** de 9 h à 11 heures. Il est possible d'avoir un rendez-vous en dehors de ces jours, en téléphonant au **03 23 71 41 20** et en laissant un message, pour que l'on puisse vous rappeler et convenir d'une date.

**Le samedi de 11 h à midi permanence d'élus : passez nous voir.**